

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Landwirtschaft</b>
Schlagworte	<b>Forstwirtschaft</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Verwaltungsakt</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Burgos, Elie  
Künzler, Johanna  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Künzler, Johanna; Schnyder, Sébastien 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Forstwirtschaft,  
Verwaltungsakt, 2000 – 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für  
Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am  
24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Forstwirtschaft	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Forstwirtschaft

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 19.01.2000  
FRANÇOIS BARRAS

L'ouragan « Lothar » qui s'était abattu sur le centre de la Suisse aux tout derniers jours de l'année 1999 a provoqué de **nombreux dommages aux forêts**: quelques jours après la tempête, on dénombrait 12 millions de mètres cubes d'arbres abattus, soit deux ans et demi de coupe normale – au prix de 100 francs le mètre cube, l'on pouvait évaluer à un milliard de francs le montant potentiel de ce stock de bois abattu. Rapidement, une cellule de crise a été mise en place, réunissant inspecteurs cantonaux des forêts, Institut fédérale de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, association des scieries, Caisse nationale d'assurance, WWF et Pro Natura. Un état-major national a été constitué de six personnes choisies parmi ces représentants, afin de définir une stratégie adéquate pour parer aux mesures urgentes. Le groupe a en premier lieu dû répondre aux demandes pressantes de la Commission de l'économie du bois (CEB) et de l'Association des scieries et de l'industrie du bois. Principales créances : la fixation de prix seuils – une réduction de 5 à 10% au maximum du prix des arbres abattus en novembre et décembre 1999 –, des interdictions d'abattage et des exemptions pour les gros transporteurs routiers de 40 tonnes. Avant d'adopter un train de mesures financières, l'état-major a confirmé que tous les arbres à terre ne seraient pas déblayés, contrairement au nettoyage aussi zélé que coûteux (400 millions de francs) qui avait suivi la tornade « Vivian » en 1990. Depuis 1993, la loi n'oblige plus à reboiser un vide dans un délai de trois ans. Le bois restera donc sur place dans les régions escarpées ou reculées, mesure qui ne devrait pas porter atteinte au biotope naturel. Dans le canton de Berne, particulièrement touché par « Lothar » (4,5 millions de mètres cubes de bois renversés), 30% des arbres resteront ainsi au sol.<sup>1</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 27.01.2004  
ELIE BURGOS

Le **programme forestier suisse**, qui constitue la base de la nouvelle politique fédérale en la matière jusqu'en 2015, a commencé à être appliqué en partie (certaines mesures nécessitant des modifications de lois et devant être ratifiées par le parlement lors d'une consultation en automne) durant l'année sous revue par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP). Selon ce programme, la Confédération ne subventionnera plus que les forêts protectrices et la biodiversité. La production de bois ne sera par contre plus soutenue à l'avenir.<sup>2</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 23.09.2004  
ELIE BURGOS

Suite aux vives réactions engendrées par le programme forestier, le Conseil fédéral a proposé d'allouer, vers la fin du mois de septembre, des **crédits supplémentaires pour un montant de 13,8 millions de francs**, dont environ 8 millions pour assurer la conservation des forêts protectrices. En plus voir la motion Levrat (ps, FR) (Mo. Levrat, 04.3312).<sup>3</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 31.08.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a adopté la **politique forestière 2020 (PFF 2020)** visant à fixer une vision à long terme, des objectifs concrets et des lignes stratégiques qui tentent de répondre aux différents intérêts contradictoires de la gestion et de l'utilisation des forêts. Les cinq objectifs traditionnels sont confirmés : mettre à profit le potentiel d'exploitation durable du bois, maintenir la fonction protectrice de la forêt, préserver ainsi qu'améliorer la biodiversité et conserver la surface forestière. Le Conseil fédéral a en outre décidé d'introduire un nouvel objectif consistant en l'atténuation du changement climatique et la minimisation de ses effets à travers l'utilisation de la forêt et de ses ressources. Ainsi, après la décision d'économiser 100 à 150 millions par année, la Confédération a décidé de réinvestir dans la politique forestière et de revenir aux niveaux de financement de 2003. L'association des propriétaires et des exploitants de forêts, Economie forestière suisse, a estimé qu'il y a des lacunes dans la production de produits finis issus du bois poussant au désinvestissement, ceux-ci étant majoritairement élaborés à l'étranger avec du bois suisse subventionné, puis réimportés. Par ailleurs, elle craint que la volonté de valorisation des fonctions qui ne concernent pas la production de bois, soit celles qui sont économiquement peu intéressantes pour les propriétaires, ne reste qu'un discours de bonnes intentions. Pro

Natura s'est opposé à un calcul global de la surface forestière qui favorise la compensation des coupes en pleine par l'augmentation des surfaces en montagne. L'association favorise plutôt une approche locale basée sur la biodiversité. Elle affirme encore que la mécanisation met en péril l'exploitation de forêts jardinées, plus résistantes, où cohabitent différentes espèces de divers âges, alors que selon elle, la diversité garantit une meilleure productivité. <sup>4</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 17.04.2013  
JOHANNA KÜNZLER

Das Bundesamt für Umwelt (BAFU) führte eine Vernehmlassung zu diversen **Ergänzungen des Waldgesetzes** durch. Zweck dieser Hinzufügungen soll ein verbesserter Schutz vor eingeschleppten Schädlingen sein: Biotische Gefahren wie etwa der asiatische Laubholzbockkäfer sollen in Zukunft auch im Nichtschutzwald mit Unterstützung des Bundes bekämpft werden. Des Weiteren will man mit pflegenden Massnahmen auf den Klimawandel reagieren und die Nutzung einheimischen Holzes fördern. Bis zum Ablauf der Vernehmlassungsfrist äusserten sich die Kantone und die betroffenen Branchen grundsätzlich positiv. Das Geschäft wartet somit auf die Behandlung im Parlament. <sup>5</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 11.09.2013  
JOHANNA KÜNZLER

Im Herbst gaben das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW), das Bundesamt für Umwelt (BAFU) und die eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft (WSL) die **Gründung eines nationalen Pflanzenschutzlabors** bekannt. Dieses soll Massnahmen erarbeiten gegen die Verbreitung von Organismen wie etwa dem Asiatischen Laubholzbockkäfer, welche in den vergangenen Jahren zunehmend mit dem internationalen Warenverkehr in die Schweiz eingeschleppt wurden und die einheimischen Bäume beschädigten. Die Eröffnung des Labors ist für den Sommer oder Herbst 2014 vorgesehen, der Bau kostet die drei beteiligten Ämter insgesamt CHF 15 Mio. <sup>6</sup>

---

1) Lib., 5.1.00 (état-major); 24h, 6.1.00 (revendications); TG et Bund, 19.1.00 (déblayage).

2) Communiqué de presse de l'OFEFP du 26.1.04; presse du 27.1.04.

3) Communiqué de presse du CF du 22.9.04; Lib., 23.9.04.

4) FF, 2011, p. 8025 ss.; DFE, Communiqué de presse, 31.8.11; TG, 8.12.11.

5) Medienmitteilung BAFU vom 17.4.13; NZZ, 18.4. und 15.8.13.

6) Medienmitteilung BLW und BAFU vom 11.9.13.